

NOTICE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT FAUSSE FOURCHE

EN 795:2012 TYPE B / TESTÉ ET CONFORME À TS 16415:2013

RÉF.

FTC/JOKER/EL/110

110 cm

ÉDITION JUILLET 2017

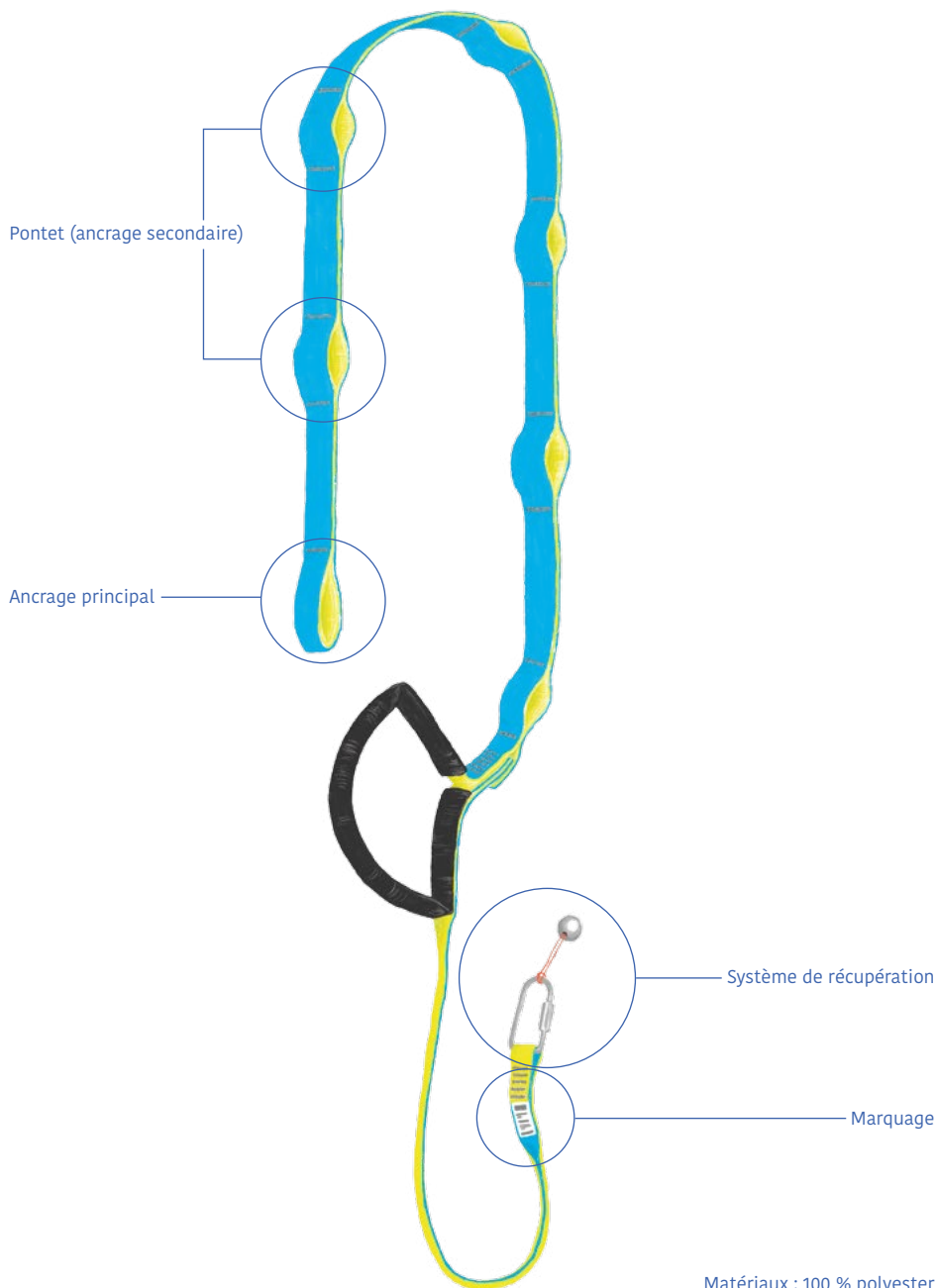


FTC
PLAY WITH GRAVITY

1355, chemin de Malombre • Z.I. Les Plaines
26 780 MALATAVERNE • FRANCE
(+33) 475 528 640 • contact@ftc-tree.com
www.ftc-tree.com

1 DESCRIPTION

Cet équipement satisfait en tout point aux exigences de la norme européenne EN 795:2012 TYPE B et est conforme à la TS 16415:2013 pour une utilisation à 2 personnes.



2 CADRE D'UTILISATION

La JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT est un système d'ancrage temporaire pour les travaux d'élagage et travaux en hauteur. **Elle permet de s'ancrer dans la limite de sa longueur, sur tout support non agressif, ayant une résistance minimale de 12 kN.** Elle doit être utilisée en association avec des éléments normés et compatibles : connecteur CE EN 362:2004, poulie CE EN 12278. Dans le cadre des travaux d'élagage, les connecteurs doivent être équipés de système de fermeture triplelock. Ce dispositif d'ancrage a été soumis aux essais conformément à la norme européenne (EN 795:2012 TYPE B + TS 16415:2013).

3 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

3.1 • UTILISATION



La JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT doit être :

- Utilisée après lecture et compréhension de la présente notice.
- Utilisée en association avec des systèmes compatibles (exemple : connecteurs CE EN 362 : 2004) en respectant leur propre recommandation et en respectant les consignes de la présente notice. Pour tout renseignement sur les systèmes compatibles, contactez FTC : **1355, chemin de Malombre, ZI Les Plaines • 26 780 MALATAVERNE • (+33) 475 528 640 • www.ftc-tree.com**
- Utilisée avec des connecteurs normés EN 362 triple lock minimum ou des poulies CE EN 12278.
- Lorsque le dispositif d'ancrage est utilisé en tant que partie d'un système antichute, l'utilisateur doit être équipé d'un moyen permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN. Un harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il est permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes. Se référer à la notice du fabricant du harnais pour connaître et utiliser les points d'accroches et moyens de connexion appropriés.
- En cas d'utilisation dans un système d'arrêt de chute, il est essentiel pour des raisons de sécurité de vérifier l'espace libre sous l'utilisateur avant chaque utilisation, de manière à supprimer tout risque de collision avec des obstacles ou le sol sur la trajectoire de la chute.
- Utilisée par des personnes formées aux travaux en hauteur et compétentes. L'utilisateur ne doit en aucun cas avoir de contre-indications médicales liées aux travaux en hauteur et être en pleine possession de tous ses moyens physiques et intellectuels.
- Contrôlée annuellement par une personne compétente et ayant connaissance des exigences en vigueur afin de vérifier son état et sa conformité. Une fois contrôlée, indiquer sur le marquage la date de l'inspection. Si elle ne répond pas à la vérification annuelle, elle ne pourra être réparée qu'exclusivement par le fabricant (FTC - 1355, chemin de Malombre, ZI Les Plaines • 26 780 MALATAVERNE • (+33) 475 528 640 • www.ftc-tree.com) puis contrôlée. Enfin, elle devra être mise au rebut si elle n'est pas réparable.
- Contrôlée avant chaque mise en place par l'utilisateur compétent formé aux travaux en hauteur.
- Après une chute, retirée immédiatement de la circulation, et vérifiée par une personne compétente qui autorise par écrit sa réutilisation.
- **Utilisée autour d'une structure ayant une résistance minimale de 12 kN.**
- Utilisée avec un seul rappel, ou un rappel et une corde d'accès secours.
- Immédiatement remplacée si l'on doute de sa sécurité.
- Être attribuée personnellement.



LE RAPPEL DE L'UTILISATEUR DOIT TOUJOURS ÊTRE CONNECTÉ À L'ANCRAGE PRINCIPAL OU À UN ANCRAGE SECONDAIRE. CE DISPOSITIF D'ANCRAGE DOIT ÊTRE UTILISÉ UNIQUEMENT COMME ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES ET NON COMME ÉQUIPEMENT DE LEVAGE.

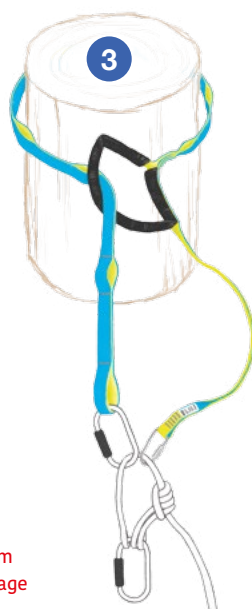
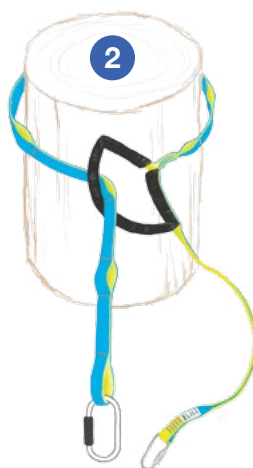
3.2 • MISE EN GARDE

- **Ne jamais connecter le rappel seulement à la récupération.**

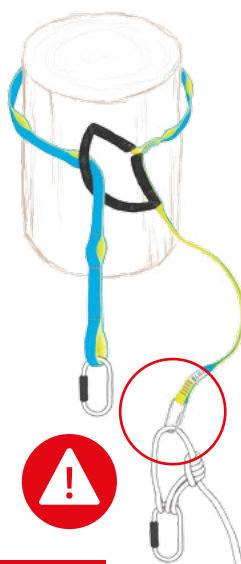
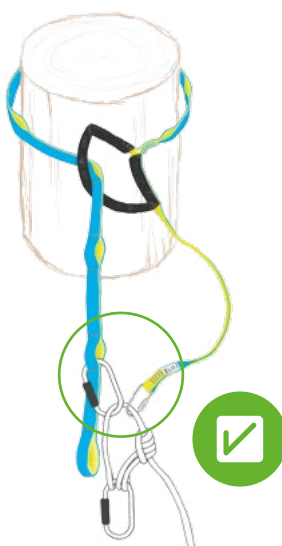
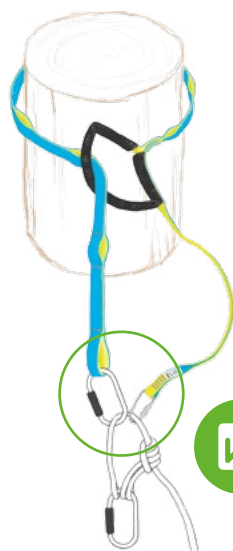
- Il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur, si le produit est revendu hors du pays de première destination, que le revendeur fournisse la présente notice et la fiche de contrôle annuelle dans la langue du pays d'utilisation du produit.
- Ne jamais détruire la présente notice, la stocker, la conserver et la rendre accessible à l'utilisateur.
- Ne jamais utiliser si l'une des conditions citées au chapitre 3.1 fait défaut ou présente un doute.
- Ne jamais utiliser si les sangles sont endommagées, coupées, déformées, usées, décousues, ou partiellement décousues.
- Ne jamais utiliser si l'ancrage ou le support sont défectueux et/ou douteux.
- Ne jamais utiliser si l'ancrage présente le risque de détériorer de façon irréversible la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT et compromet la résistance de la sangle et ses coutures (arêtes vives, tranchantes, corrosives...).
- Ne pas associer avec des éléments normés dont le fonctionnement interférerait et compromettrait la fonction de sécurité de la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT et inversement.
- Ne jamais utiliser si l'opérateur est seul ou isolé de la vue d'une personne formée et/ou compétente aux secours en hauteur.
- Ne jamais utiliser sans plan de prévention des secours.
- Ne jamais utiliser en dehors du cadre d'utilisation prescrit par le fabricant.
- Ne jamais modifier ou transformer la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT.
- Ne jamais positionner le mousqueton entre 2 pontets, à cheval sur une couture.
- Ne jamais utiliser la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT au-delà de ses limites, ou dans toute autre situation que celle pour laquelle elle est prévue.

4 MODE D'EMPLOI

4.1 • MISE EN PLACE DE LA JOKER ÉTRANGLEUSE



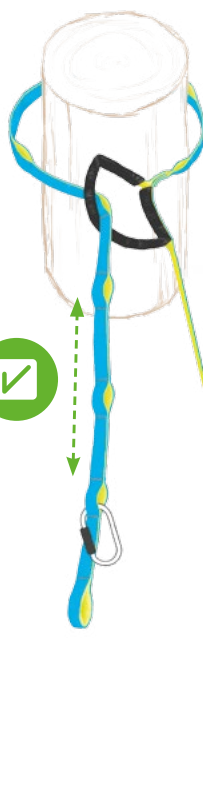
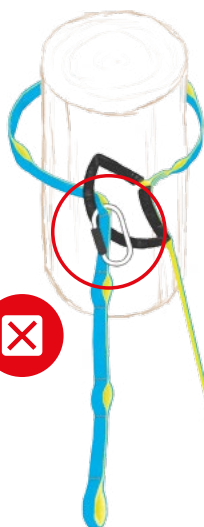
12 kN
=
Résistance minimum
de votre point d'ancrage



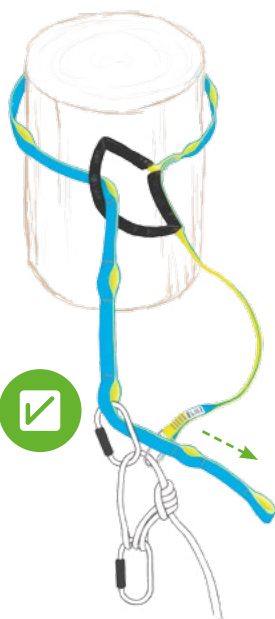
⚠ LE RAPPEL DE L'UTILISATEUR DOIT TOUJOURS ÊTRE CONNECTÉ À L'ANCRAGE PRINCIPAL OU À UN ANCRAGE SECONDAIRE. NE JAMAIS CONNECTER LE RAPPEL SEULEMENT À LA RÉCUPÉRATION.



SI LE CONNECTEUR
EST PLACÉ
AU PLUS PRÈS DU TRONC,
LA RÉCUPÉRATION
DU RAPPEL
SERAIT IMPOSSIBLE.
LAISSER 2 PONTETS
MINIMUM POUR
LA RÉCUPÉRATION
(20 CM).

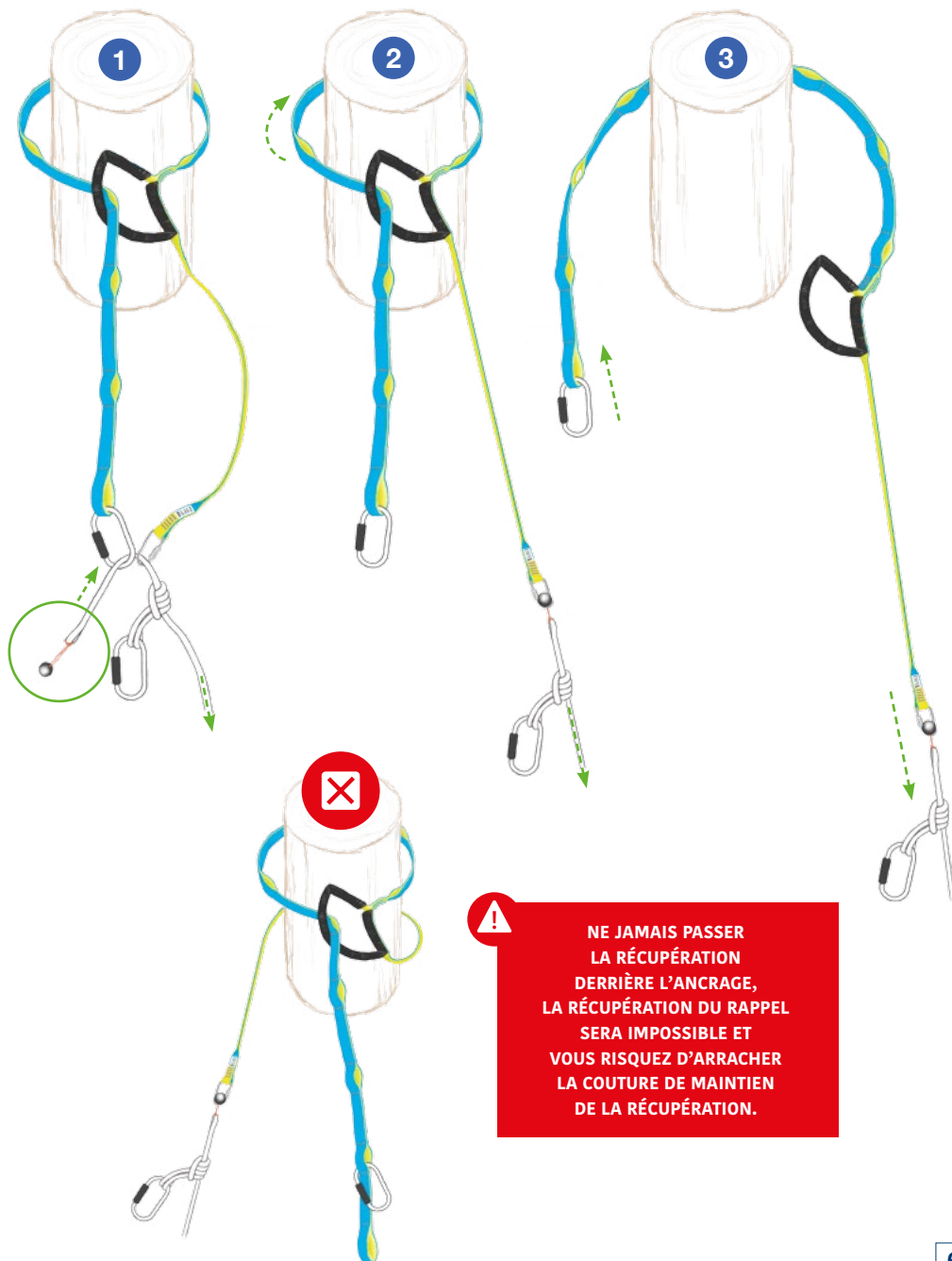


LAISSER LE SURPLUS
DE PONTET CÔTÉ
RÉCUPÉRATION,
POUR ÉVITER
QUE LA CORDE
NE S'ENROULE
LORS DE LA
RÉCUPÉRATION.



4.2 • RÉCUPÉRATION DU MONTAGE

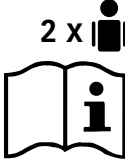
- Placer le cochonnet à l'extrémité du cordage côté gros anneau.
- Tirer sur le cordage jusqu'à libération de la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT.



5 SIGNIFICATION DU MARQUAGE

Exemple :

JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT LONGUEUR 110 CM • RÉF : FTC/JOKER/EL/110

Fabricant		
Nom du produit	JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT 110 CM	Longueur
Référence	FTC/JOKER/EL/110	
Normes d'application et années de parutions	EN 795:2012 TS 16415:2013	
Composition	TYPE B Matière : 100 % PES	Type d'ancrage
N° de série : Semaine/Année-XXXX (numéro unique)	www.ftc-tree.com SN : 18/17-0032	Site internet fabricant
Résistance à la rupture	XXXX daN	Homologué pour 2 personnes
Conformité Européenne 89/686/CEE		Lire la notice
N° d'organisme notifié (0082 : APAVE SUDEUROPE)		
Position de l'ancrage vis-à-vis du grimpeur	OK  NO 	

6 ENTRETIEN

Un bon entretien et un stockage adéquat assureront votre sécurité et une meilleure longévité du produit. La présente notice fait partie intégrante de la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT, la stocker, la conserver et la rendre accessible à l'utilisateur ainsi qu'aux différents contrôleurs habilités.

- Faire vérifier annuellement la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT par une personne compétente ayant les connaissances des exigences réglementaires en vigueur.
- Vérifier la présence et la lisibilité des marquages, numéros de série et pictogrammes.
- Faire réparer uniquement par le fabricant (1355, chemin de Malombre, ZI Les Plaines - 26 780 MALATAVERNE • (+33) 475 528 640 • www.ftc-tree.com).
- Nettoyer manuellement à l'eau claire et savon doux, ne pas utiliser des solvants acides, des bases.
- Ne pas laver à la machine, ne pas sécher au sèche-linge.
- Sécher naturellement dans un local ventilé à distance de tout feu direct ou autres sources de chaleur et à l'abri des ultraviolets.
- Après une chute, mettre au rebut immédiatement.

7 STOCKAGE / TRANSPORT

Lors du transport et/ou du stockage, mettre la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT à l'abri : des chocs, de l'écrasement, du broyage, des frottements, de l'humidité, de la chaleur, des rayons ultraviolets, des matières corrosives, des hydrocarbures, des acides, du sable, des outils et tout autre objet tranchant susceptible de l'endommager. Éviter les atmosphères corrosives, surchauffées, réfrigérées.



8 GARANTIE

La JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT est garantie deux ans contre tous les vices de fabrication. Sont exclus de la garantie : l'usure normale, les modifications, le mauvais stockage, le mauvais entretien et les dommages dus aux accidents, aux négligences et aux utilisations auxquelles ce produit n'est pas destiné.

9 ORGANISME CERTIFIÉ

N°0082 : Organisme notifié ayant réalisé l'examen C.E. et le suivi de production :
APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13 322 MARSEILLE CEDEX 16 - FRANCE

10.1 • STOCKAGE ET UTILISATION

La durée de vie potentielle de la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT est de 10 ans à partir de la date de fabrication si elle est utilisée conformément aux prescriptions du fabricant. Après la première utilisation, la durée de vie réelle de la JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT est conditionnée par l'intensité, la fréquence et les conditions environnementales d'utilisation, seuls les contrôles périodiques annuels et le contrôle avant chaque utilisation valideront sa conformité.

10.2 • CONTRÔLE

Faites contrôler annuellement votre JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT par une personne compétente, ayant connaissance des exigences en vigueur afin de vérifier son état et sa conformité. Complétez également l'étiquette présente sur le dispositif d'ancrage, indiquant la date de la dernière vérification.

Nom de l'utilisateur	
Nom	JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT
Longueur de 40 cm à 300 cm : Longueur 1,10 m • Réf : FTC/JOKER/EL/110	
Date d'achat	
Date de 1ère utilisation	
Année de fabrication	
Numéro de série FTC	

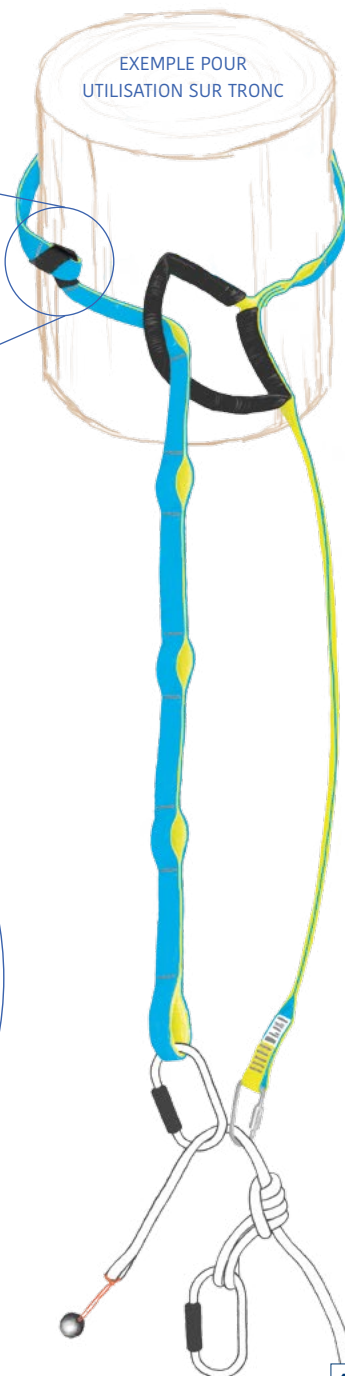
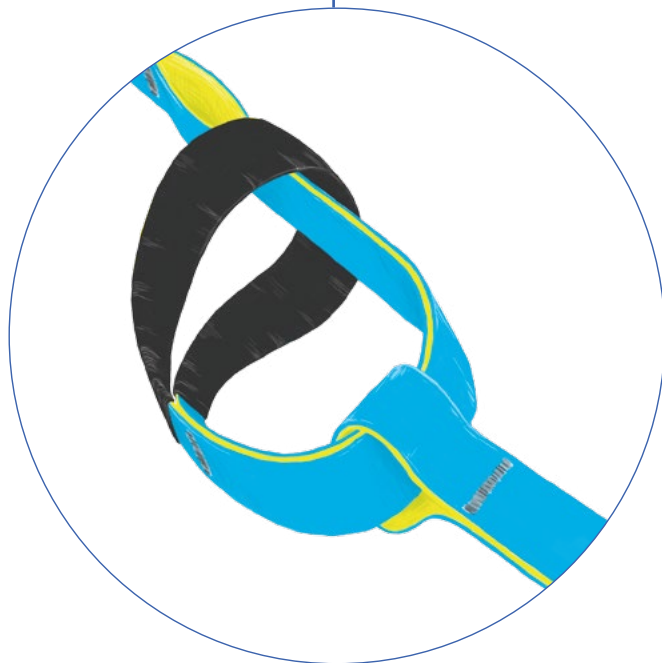
DATE DE CONTRÔLE	NOM DU CONTRÔLEUR	OBSERVATIONS	VISA	DATE DU PROCHAIN EXAMEN
ANNÉE 1				
ANNÉE 2				
ANNÉE 3				
ANNÉE 4				
ANNÉE 5				
ANNÉE 6				
ANNÉE 7				
ANNÉE 8				
ANNÉE 9				
ANNÉE 10				

11 ASSEMBLAGE ET TECHNIQUE

Pour certains cas de figures (ex : diamètre d'ancrage important), il peut être nécessaire de rallonger une fausse fourche avec une autre. Cette opération s'effectue à l'aide d'une tête d'alouette (comme illustré ci-dessous).

EXEMPLE POUR
UTILISATION SUR TRONC

ASSEMBLAGE JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT
ET JOKER LIGHT 110 CM AVEC TÊTE D'ALOUETTE



Ne pas assembler plus de 2 fausses fourches consécutivement.

1. Demandeur

Société : FTC SARL – 1355 Chemin de Malombre – ZI Les Plaines – 26780 MALATAVERNE – FRANCE

2. Matériel considéré

Type d'équipement : Dispositif d'ancrage type B – TS 16415:2013

Marque commerciale : FTC

Modèle : JOKER ÉTRANGLEUSE LIGHT

Référence : FTC/JOKER/EL/110

3. Description

Dispositif d'ancrage de type B, composé :

- D'un brin de sangle en polyester bleu plat et fixe, de largeur 19 mm. Le brin comporte des boucles cousues permettant le réglage de la longueur et séparées par une couture de résistance. Il y a à une extrémité une boucle cousue et à l'autre extrémité une boucle cousue avec 5 coutures de résistance. Cette dernière est protégée par une sangle tubulaire intégrant un sandow de diamètre 16 mm, lui-même constitué d'une gaine tressée en polyamide et d'une âme en fils de caoutchouc naturel.
- D'un second brin en sangle polyamide jaune de largeur 19 mm. Une extrémité est cousue directement sur la sangle bleue et la sangle tubulaire, l'autre extrémité comporte une boucle cousue avec 5 coutures de résistance. Utilisation pour l'élagage. Passer la sangle bleue autour de la structure et au milieu de la boucle du sandow et resserrer en tirant sur le brin bleu, se relier par le biais des 2 brins.

4. Référentiel technique

Dispositif d'ancrage de type B, référence FTC/JOKER/EL/110, présenté par la société FTC et défini dans le rapport 17.0292 est conforme aux exigences de la norme EN 795:2012 et de la spécification technique CEN/TS 16415:2013.

Le 7 novembre 2017



1355, chemin de Malombre • Z.I. Les Plaines

26 780 MALATAVERNE • FRANCE

(+33) 475 528 640 • contact@ftc-tree.com

www.ftc-tree.com